



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## épidémies

Question écrite n° 68384

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les contrôles visant à arrêter le virus Ebola aux frontières Françaises. La France n'a pas suspendu les liaisons aériennes avec les pays d'Afrique touchés par l'épidémie car selon le Ministre des Affaires étrangères, une telle mesure entraînerait « des transports sauvages » encore plus dangereux. Notons que l'existence des transports officiels n'empêche pas les transports sauvages- comme en témoigne l'entrée massive de clandestins sur notre territoire. De plus, les précautions prises paraissent insuffisantes dans la mesure où elles ne prévoient pas de période d'observation en milieu hospitalier durant la période d'incubation qui seule limiterait la propagation. Se suffire de la prise de température des passagers en provenance directe de Conakry est totalement irresponsable lorsque l'on entend limiter la propagation d'une épidémie virale qui a déjà fait plus de 5 000 victimes. Les syndicats d'hôtesse et de stewards d'Air France l'ont bien compris puisqu'ils ont réclamé la fermeture de la desserte de Conakry pour risques graves de propagation de l'épidémie. Il si la philosophie « responsable mais non coupable » n'est pas en train d'être institutionnalisée dans notre pays pour les représentants de l'État alors même que la tendance est de faire l'inverse pour les élus locaux.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris d'emblée des mesures pour protéger nos concitoyens et pour empêcher l'introduction du virus Ebola sur le territoire national, compte tenu des liaisons aériennes entre la France et les pays touchés. Les voyages vers les pays touchés sont vivement déconseillés et l'information des voyageurs au départ a été renforcée par la remise de documents à l'embarquement. Pour les voyageurs revenant des pays touchés, la France a renforcé le dispositif de contrôle des passagers mis en place par les gouvernements concernés dans les aéroports de Conakry et de Bamako et a mis en place des contrôles à l'arrivée de tous les vols directs dans les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Orly. Ces contrôles consistent en une vérification de la température, associée à la mise en place d'une traçabilité des voyageurs et à la remise d'un document d'information sur les conduites à tenir en cas d'apparition de symptômes. Par ailleurs, il convient de rappeler que le Libéria n'est pas desservi par une liaison aérienne directe avec la France et que le Gouvernement a recommandé à Air France de suspendre sa liaison aérienne avec la Sierra Leone dès le 27 août 2014. Il n'est pas prévu d'étendre cette mesure à la Guinée dans la mesure où cette liaison est importante pour acheminer des personnels humanitaires et soutenir l'action de ce pays à contenir l'épidémie. Un contrôle similaire est également mis en place pour les navires ayant fait escale dans l'un des pays touchés dans une période 21 jours précédant l'arrivée sur le territoire national. Enfin, les principaux ports et aéroports français sont spécifiquement préparés à la prise en charge d'un patient susceptible d'être porteur du virus. Un dispositif de mise à l'isolement au sein d'un établissement de santé spécialement habilité sera immédiatement activé, ainsi qu'une surveillance médicale des personnes en contact. Un site internet dédié a été mis en place pour informer le public sur les mesures que le Gouvernement prend pour gérer cette épidémie en toute responsabilité : <http://ebola.sante.gouv.fr/>.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bompard](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68384

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [4 novembre 2014](#), page 9172

**Réponse publiée au JO le :** [24 mars 2015](#), page 2184